

**Compte Rendu  
Conseil Communautaire  
Séance du 14 octobre 2009**

**Etaient Présents**

<i>Bourgueil</i>	: Mr GAILLARD et Mmes RIGUET, BOUDSOCQ
<i>Benais</i>	: Mmes RIOCREUX, FRAISSE
<i>Chouzé sur Loire</i>	: Mrs THIBAUT, LEFEVRE et Mme ROUX
<i>La Chapelle sur Loire</i>	: Mr PINARD et Mme FOUQUET
<i>Continvoir</i>	: Mme CAMUS et Mr REGNIER
<i>Gizeux</i>	: Mrs BEAUPIED, DE LAFFON
<i>Ingrandes de Touraine</i>	: Mr AMBRUGEAT
<i>Restigné</i>	: Mme GALBRUN et Mr BESNIER
<i>Saint Nicolas de Bourgueil</i>	: Mrs GOURDON, CORNET

**Absent excusé**

<i>Bourgueil</i>	: Mr JUNGES
<i>Chouzé sur Loire</i>	: Mr BARRE
<i>Ingrandes</i>	: Mr MUREAU
<i>St Nicolas de Bourgueil</i>	: Mr COUSSEAU

**Secrétaire de séance**

**Monsieur BESNIER**

*Monsieur le Président souligne qu'il a convié à cette réunion Monsieur SARRAZIN, Directeur de la Mission Locale, lequel souhaitait présenter aux élus le Contrat d'Accompagnement dans l'Emploi pour les jeunes de 16 à 25 ans révolus (CAE Passerelle).*

*Après cette prestation, Monsieur le Président propose de rajouter à l'ordre du jour une question concernant la location d'un terrain situé dans le Parc d'Activités de Bourgueil ; il s'agit d'une parcelle de terrain louée à Monsieur MARCADIER, sous forme de bail précaire d'une durée de 23 mois. Cette décision a été prise lors de la dernière réunion du Conseil Communautaire.*

*Depuis cette décision, Monsieur MARCADIER a du revoir son plan de financement (il souhaite créer une entreprise de location de matériel) et la banque qui est sur le point de lui accorder un prêt demande que la collectivité s'engage sur une location de parcelle avec un bail commercial de 9 années.*

*Afin de pouvoir satisfaire cette demande, Monsieur le Président propose à l'assemblée :*

- 1) D'annuler sa précédente délibération portant sur un bail précaire,*
- 2) De signer avec Monsieur MARCADIER un bail commercial de 9 années, avec effet du 1<sup>er</sup> novembre 2009, moyennant un loyer mensuel de 250,00 euros HT.*

*Le Conseil Communautaire,*

*Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Président, EMET, à l'unanimité, un avis favorable à cette proposition, et AUTORISE le Président à signer le bail de location qui sera rédigé par Maître DESPINS, notaire associé à Bourgueil.*

## **Ordre du Jour**

### **I - APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU 10 SEPTEMBRE 2009**

Monsieur DE LAFFON propose pour la question n°8 « modalités d'établissement des impôts locaux » qu'il soit précisé que le fait de ne pas donner suite à de possibles exonérations pour 2010, ne remette pas en question les exonérations validées auparavant par la Communauté de Communes.

*L'assemblée valide cette proposition et le compte rendu est ensuite adopté à l'unanimité.*

### **II - BILAN DES ACQUISITIONS ET CESSIONS IMMOBILIERES - ANNEE 2008**

Monsieur le Président rappelle à l'Assemblée que l'article 2 de la Loi du 8 Février 1995, applicable à compter du 9 Mai 1995, prévoit que les Collectivités territoriales et un certain nombre d'établissements publics doivent délibérer tous les ans sur le bilan de leurs acquisitions et cessions immobilières.

Le rapport qui est présenté au Conseil Communautaire doit permettre de porter une appréciation sur la politique immobilière menée par la Communauté de Communes et au-delà, assurer l'information auprès de la population.

#### **I) BUDGET PRINCIPAL DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES**

a. Acquisitions – NEANT

b. Cessions

##### **i. Vente d'un terrain à la SCI Val de Loire – Monsieur BERSON**

a.- Références cadastrales :

1. Section ZK n° 20 sur la Commune de Benais : 2 118 m<sup>2</sup>

2. Section ZC n° 134 sur la Commune de Restigné : 82 m<sup>2</sup>

**Soit un total de : 2 200 m<sup>2</sup>**

**La présente vente a été conclue moyennant le prix de 6 600.00 €**

**ii. Vente d'un terrain à la SCI CYRNAM – Monsieur ROCHER**

a.- Références cadastrales :

I. Section ZK n° 21 (en partie) – Parc d'activités Benais/Restigné: 2 000 m<sup>2</sup>

**La présente vente a été conclue moyennant le prix de 6 000.00 €**

**2) BUDGET ACTIVITES COMMERCIALES**

a. Acquisitions – NEANT

b. Cessions – NEANT

**3) BUDGET ABATTOIR**

a. Acquisitions – NEANT

b. Cessions – NEANT

**4) BUDGET GENDARMERIE**

a. Acquisitions – NEANT

b. Cessions – NEANT

*Le Conseil Communautaire prend acte de ces informations, et CONFIRME, à l'unanimité, que ce bilan correspond à la réalité des opérations d'acquisitions et de cessions immobilières faites durant l'exercice 2008.*

**III – TRAITEMENT ET COLLECTE DES ORDURES MENAGERES**

**1) Mise en recouvrement de la taxe**

Monsieur le Président rappelle à l'Assemblée que conformément aux dispositions validées par un arrêté préfectoral en date du 27 Janvier 2009, la Communauté de Communes du Pays de Bourgueil exercera dorénavant, à compter du 1<sup>er</sup> Janvier 2010, la compétence « Traitement et collecte des ordures ménagères » ; la taxe d'enlèvement des ordures ménagères sera donc mise en recouvrement par la Communauté de Communes, alors qu'auparavant, c'était le SMIPE VAL TOURAIN ANJOU qui avait la charge de cette démarche.

Considérant d'une part que le SMIPE dispose de tous les éléments pour le calcul de cette taxe, et que d'autre part cette tâche s'avère très lourde, il sera proposé à l'assemblée de passer une convention entre la Communauté de Communes et le SMIPE afin que ce calcul continue à être effectué par les mêmes personnes.

A cet effet, il donne connaissance d'un projet de convention à intervenir entre la Communauté de Communes du Pays de Bourgueil et le SMIPE Val Touraine Anjou et sollicite ensuite l'avis du Conseil Communautaire.

*Le Conseil Communautaire,*  
*Après avoir entendu l'exposé du Président,*  
*EMET, à l'unanimité, un avis favorable, et*  
*AUTORISE le Président à signer la convention à intervenir entre la Communauté de*  
*Communes du Pays de Bourgueil et le SMIPE Val Touraine Anjou.*

## **2) Délégation de compétences**

Monsieur le Président rappelle que compte tenu de la prise de compétence « traitement et collecte des ordures ménagères » validée par arrêté préfectoral en date du 27 Janvier 2009, qui entrera en vigueur le 1er Janvier 2010, et du fonctionnement actuel du traitement et collecte des ordures ménagères qui continuera à fonctionner comme par le passé, la Communauté de Communes du Pays de Bourgueil doit déléguer la compétence « collecte et traitement des ordures ménagères » au SMIPE Val Touraine Anjou ; elle percevra donc, en lieu et place du syndicat mixte, la taxe correspondante qui sera ensuite reversée au syndicat.

Il sollicite ensuite l'avis du Conseil Communautaire.

*L'Assemblée,*

*Après avoir entendu l'exposé du Président.*

*VU la prise de compétence « Traitement et collecte des ordures ménagères » validée par*  
*arrêté préfectoral en date du 27 Janvier 2009,*

*CONFIRME, à l'unanimité, que la Communauté de Communes déléguera au SMIPE Val*  
*Touraine Anjou la compétence « collecte et traitement des ordures ménagères » à compter du*  
*1er Janvier 2010. A compter de cette même date, conformément à l'article 1609 nonies A Ter B du*  
*Code Général des Impôts, la Communauté de Communes du Pays de Bourgueil percevra en lieu*  
*et place du SMIPE Val Touraine Anjou la taxe correspondante qui sera mise en recouvrement par*  
*la Communauté de Communes, laquelle taxe sera ensuite reversée au Syndicat.*

Monsieur le Président profite de cette question pour préciser que la majoration DGF, liée à cette prise de compétence, n'entrera peut être en vigueur qu'à partir de 2011.

## **IV - AMENAGEMENT DE LOCAUX DANS L'ANCIENNE CASERNE DE GENDARMERIE POUR LES SERVICES ADMINISTRATIFS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES**

### **1) Mission SPS**

Monsieur le Président souligne l'obligation de souscrire une mission sécurité santé pour le programme de travaux visé en objet.

A cet effet, il fait part d'une consultation lancée auprès de cinq Cabinets spécialisés et après avoir détaillé les offres, il sollicite l'avis de l'Assemblée.

*Le Conseil Communautaire, après avoir entendu l'exposé du Président,*

*VU les offres parvenues à la Communauté de Communes,*

*DECIDE, après un vote à main levée de RETENIR la proposition adressée par le Cabinet BATEC de Chouzé-sur-Loire, laquelle s'avère être la mieux disante ; son montant s'élève à 2 970.00 € H.T.*

*AUTORISE le Président à signer le contrat correspondant,*

*RAPPELLE que les crédits nécessaires sont inscrits au budget de la Collectivité.*

Le vote à main levé, demandé pour départager les deux propositions s'avérant être les mieux disantes, a donné les résultats suivants :

Nombre de votants	: 19
- Pour la proposition BATEC	: 10
- Pour la proposition COVEIS	: 9

## **2) Mission de contrôle technique**

Monsieur le Président souligne l'intérêt de pouvoir souscrire une mission de contrôle technique pour le programme de travaux visé en objet et à cet effet fait part d'une consultation lancée auprès de quatre Cabinets spécialisés.

*Après avoir détaillé les offres parvenues à la Communauté de Communes, il sollicite l'avis de l'Assemblée.*

*Le Conseil Communautaire,*

*Après avoir entendu l'exposé du Président,*

*VU l'intérêt de souscrire une telle mission,*

*VU les offres parvenues à la Communauté de Communes,*

*DECIDE, à l'unanimité, de retenir l'offre présentée par le Cabinet VERITAS de Tours laquelle s'élève à 9 805.00 € H.T.*

*AUTORISE le Président à signer le contrat correspondant,*

*RAPPELLE que les crédits nécessaires sont inscrits au budget de la Collectivité.*

## **V – AMENAGEMENT DE LOCAUX DE L'ANCIENNE CASERNE DE GENDARMERIE POUR LES SERVICES DE LA TRESORERIE DE BOURGUEIL – MISSION DE CONTROLE TECHNIQUE**

Monsieur le Président souligne l'intérêt de pouvoir souscrire une mission de contrôle technique pour le programme de travaux visé en objet et à cet effet fait part d'une consultation lancée auprès de quatre Cabinets spécialisés.

*Après avoir détaillé les offres parvenues à la Communauté de Communes, il sollicite l'avis de l'Assemblée.*

*Le Conseil Communautaire,*

*Après avoir entendu l'exposé du Président,*

*VU l'intérêt de souscrire une telle mission,*

*VU les offres parvenues à la Communauté de Communes,*

*DECIDE, à l'unanimité, de retenir l'offre présentée par le Cabinet VERITAS de Tours laquelle s'élève à 3 405.00 € H.T.*

*AUTORISE le Président à signer le contrat correspondant,*

*RAPPELLE que les crédits nécessaires sont inscrits au budget de la Collectivité.*

## **VI – CONSTRUCTION D'UN POLE MULTI ACCUEIL POUR LA PETITE ENFANCE – ASSURANCE DOMMAGES OUVRAGE**

Monsieur le Président souligne l'intérêt de pouvoir souscrire une assurance dommages ouvrage pour le programme de travaux visé en objet et à cet effet, fait part d'une consultation lancée auprès de 5 compagnies d'assurance.

Après avoir détaillé les offres parvenues à la Communauté de Communes, il sollicite ensuite l'avis de l'Assemblée.

*Le Conseil Communautaire,*

*Après avoir entendu l'exposé du Président,*

*VU l'intérêt de pouvoir souscrire une telle garantie,*

*VU les offres parvenues à la Communauté de Communes,*

*DECIDE, à l'unanimité, de retenir l'offre présentée par la compagnie SMACL Assurances de Niort (79), laquelle s'élève à 7 545.31 € T.T.C. (y compris le droit d'adhésion de 88.50 €).*

*AUTORISE le Président à signer le contrat correspondant,*

*RAPPELLE que les crédits nécessaires sont inscrits au budget de la Collectivité.*

## **VII – CREATION DE CIRCUITS VTT ET EQUESTRES**

Monsieur le Président rappelle à l'Assemblée que lors de la séance du 10 Septembre 2009, le Conseil Communautaire s'était prononcé favorablement sur le principe de création de circuits V.T.T. et équestres, le lancement de cette opération étant lié à la mise en place d'un financement correspondant.

Il rappelle également que le montant total de l'investissement s'élève à 38 500.00 € H.T. montant qui se détaille comme suit :

- panneaux de balisage	:	29 407.75 €
- panneaux d'informations	:	5 992.24 €
- Barres d'attache	:	633.12 €
- Dépliants à réaliser	:	776.00 €
- Droits IGN	:	1 403.85 €
- Divers et imprévus	:	287.04 €

A cet effet, il propose de solliciter une aide financière auprès de Monsieur le Député de la Circonscription dans le cadre de la réserve Parlementaire.

*L'Assemblée,*

*Après avoir entendu l'exposé du Président,*

*VU la délibération en date du 10 Septembre 2009,*

*EMET, à l'unanimité, un avis favorable à cette proposition,*

*DECIDE de solliciter une aide financière auprès du Député dans le cadre de la réserve  
Parlementaire,*

*AUTORISE le Président à signer tous documents se rapportant à cette démarche,*

*ARRETE le plan de financement comme suit :*

*- Subvention sollicitée auprès du Conseil Général, du Conseil Régional*

*et du Député : 30 800.00 €*

*- Autofinancement de la Collectivité : 7 700.00 €*

### **VIII – BATIMENT EFEB**

Madame RIOCREUX, Vice-Présidente en charge de l'action sociale, rappelle que dans le cadre du Contrat Régional, le Conseil Régional peut apporter un soutien financier à l'équipement des antennes de la Maison de l'Emploi du Chinonais, par contre c'est cette structure qui doit être maître d'ouvrage des investissements à réaliser.

Elle précise que la nature des équipements concerne l'acquisition de mobilier, de matériel informatique, de matériel de bureau et de travaux d'aménagement intérieur.

Elle souligne que des aménagements intérieurs apparaissent largement nécessaires à l' E.F.E.B. de Bourgueil, principalement pour l'accueil du public où la confidentialité des entretiens ne peut pas être assurée actuellement.

Le coût des travaux nécessaires a été chiffré à 5941.27 € T.T.C.

Considérant que l'aide régionale pourrait être de l'ordre de 40 %, elle souligne que si l'Assemblée donne suite à ce petit programme de travaux, il faudra également s'engager à reverser à la Maison de l'Emploi du Chinonais la somme non couverte par la subvention.

Elle sollicite ensuite l'avis du Conseil Communautaire,

*L'Assemblée,*

*Après avoir entendu l'exposé de Madame RIOCREUX,*

*VU l'intérêt de pouvoir apporter ces modifications vis-à-vis du public,*

*CONSIDERANT qu'une aide régionale pourrait amoindrir la part restant à la charge de la  
Collectivité.*

*EMET, à l'unanimité, un avis favorable à la proposition détaillée ci-dessus,*

*S'ENGAGE à reverser à la Maison de l'Emploi du Chinonais la part non couverte par la  
subvention,*

*S'ENGAGE également à inscrire au budget les crédits nécessaires,*

*ADOPTÉ le virement de crédits suivant :*

Article	Opération	Service	Fonction	Désignation	Montant
2313	139	AGC	020	Travaux bâtiments interco	- 4000.00 €
2042		EFEB	90	Subvention équipement	+ 4000.00 €

Monsieur le Président regrette que ce « mécanisme » de financement écarte toute possibilité de récupération de FCTVA.

## **IX – POLE MULTI ACCUEIL – VOIRIE D'ACCES**

Madame RIOCREUX, Vice-Présidente en charge de l'action sociale, rappelle qu'actuellement une partie du terrain, propriété de la Communauté de Communes, est utilisée comme chemin d'accès d'une part par les parents qui déposent leurs enfants à la halte-garderie et par des usagers des cités jouxtant la propriété de la Communauté de Communes d'autre part.

Elle propose que cette « voirie d'accès » soit rétrocédée à la Commune de Bourgueil afin qu'elle puisse être ensuite classée dans le domaine public.

Elle détaille deux possibilités de rétrocession, l'une ne prenant en compte qu'une partie de la voie actuellement utilisée par le public, l'autre (dite proposition n°2) concernant la totalité de la voirie utilisée par les usagers.

Elle suggère à l'Assemblée de se prononcer dans un premier temps sur le principe de rétrocession, à la Commune de Bourgueil, de cette partie de terrain utilisée comme voirie d'accès.

*Le Conseil Communautaire, après avoir entendu l'exposé de Madame RIOCREUX,*

*VU l'usage actuel de cette partie de terrain faisant partie intégrante des parcelles cadastrées section D n ° 2461 et 2463, Commune de Bourgueil,*

*SE PRONONCE, à l'unanimité, favorablement sur le principe de pouvoir rétrocéder à la Commune de Bourgueil la dite partie de terrain,*

*AUTORISE le Président à effectuer toutes les démarches nécessaires.*

## **X – QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES**

### **↳ - Relais de services publics**

Madame RIOCREUX fait part d'une rencontre avec la plupart des partenaires assurant des permanences à l'EFEB.

Si la Communauté de Communes met en place ce relais, elle souligne que le personnel affecté à ce service pourra bénéficier de formations.

L'Etat pourra accompagner ce dispositif en attribuant, dès le départ, une subvention annuelle de 10 000,00 euros.

### **↳ - Vente en partie de l'ancienne caserne de gendarmerie à Val Touraine Habitat**

Cela concerne 3 pavillons et 3 logements avec garages.

Monsieur GAILLARD précise que la Communauté de Communes vient d'encaisser le produit de cette vente, soit 470 000,00 €uros.

Il rappelle que la Communauté de Communes pourra disposer du bâtiment jouxtant l'avenue Jean Causeret, pour y installer d'une part les services de la Trésorerie de Bourgueil, et les services administratifs de la Communauté de Communes d'autre part.

Il souligne par ailleurs que les négociations engagées avec Val Touraine Habitat ont permis également d'occulter la participation financière qui normalement est sollicitée auprès des communes sur lesquelles des logements sont construits ou réhabilités, Val Touraine Habitat ayant l'intention d'engager un programme de travaux avant de mettre en location ces immeubles.

Enfin, pour conclure, il souligne sa satisfaction pour la Communauté de Communes d'avoir pu rester maître du destin de l'ensemble du bien.

#### **↳- Contrat de Pays – Bilan à mi parcours**

Monsieur GAILLARD rappelle la procédure engagée pour le bilan à mi parcours du Contrat de Pays, regrettant que le Bourgueillois ne puisse pas bénéficier d'aide pour l'aménagement du Parc d'Activités de Benais/Restigné. Il aurait fallu qu'une demande soit déposée lors de la préparation du contrat. Il espère toutefois que le bilan à mi parcours permettra de satisfaire ce programme de travaux en attente de financement ; une demande a été déposée par la Communauté de Communes.

A titre d'information, il apporte des précisions portant sur la répartition des subventions au niveau du Pays ; le Bourgueillois apparaît largement « défavorisé » au regard du nombre d'habitants de la Communauté de Communes du Pays de Bourgueil (12000).

#### **↳- Circuits VTT / Equestres**

Monsieur GAILLARD précise qu'une demande de subvention a été déposée au Pays dans le cadre également de la renégociation du Contrat.

#### **↳- Commerce de Continvoir**

Monsieur GAILLARD fait part d'une réunion organisée à son initiative entre les commerçants de Gizeux, la future commerçante de Continvoir et les représentants des Chambres de Métiers et de Commerce. Il s'agissait de permettre une première rencontre entre les différentes personnes intéressées.

Il précise que Monsieur BARRE, en sa qualité de Vice Président en charge du Développement Economique, assistait également à cette réunion.

#### **↳- Abattoir de Bourgueil**

Monsieur GAILLARD rappelle la réunion organisée à Tours à la demande de la Direction Départementale des Services Vétérinaires, et commente ensuite une inspection de l'abattoir de Bourgueil par des inspecteurs intervenants sur le plan national.

L'impératif de rendre l'abattoir aux normes européennes avant le 1<sup>er</sup> Janvier 2010 a été confirmé, et toutes les remarques faites sur place par les deux inspecteurs confirment que l'abattoir devra fermer les portes le 31 décembre prochain, vu le volume de travaux à réaliser dans un laps de temps aussi court.

Il confirme que Monsieur De L'Hommeau cessera son activité en fin d'année 2009.

La Chambre d'Agriculture réfléchit au devenir de cet abattoir, regrettant sa fermeture. Elle doit rendre compte à la Communauté de Communes des conclusions qui se dégageront de cette réflexion.

Monsieur GOURDON tient à souligner les inquiétudes qu'il avait manifestées par rapport à la candidature de Monsieur De L'Hommeau, lors des choix arrêtés par le précédent Conseil Communautaire.

#### **↳- Taxe de séjour**

Madame FOUQUET, suite à des éléments nouveaux, a souhaité réunir prochainement le groupe de travail avant de proposer au Conseil Communautaire de se prononcer sur la mise en place de cette taxe. Le recouvrement d'une taxe additionnelle sur la taxe de séjour, décidée au niveau du Conseil Général, doit être prise en compte par la Communauté de Communes ; il s'agit d'un élément nouveau qui n'a donc pu être débattu au cours des réunions précédentes.

#### **↳- Promotion touristique avec les territoires Touraine Nord Ouest**

Madame FOUQUET a fait état de l'avancement de la stratégie de Développement Economique avec les Communautés de Communes du Nord Ouest de la Touraine.

Plusieurs pistes de réflexion commencent à se mettre en place, et parmi celles-ci, figure notamment le développement du « tourisme vert » avec comme thème « La Famille ».

#### **↳- Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat**

Madame CAMUS précise que cette opération est démarrée. Elle rappelle l'équipe du PACT en place et la publicité qui sera faite auprès de la population.

Des permanences seront organisées à la Communauté de Communes, tous les mardis de 9h30 à 11h30.

Cette permanence sera mise en place ponctuellement sur le marché de Bourgueil qui a lieu le mardi matin.

Deux réunions complémentaires d'information, en direction des élus et des secrétaires de Mairie, ont été programmées comme suit :

- Le 3 novembre 2009 à 15 heures, dans les locaux de la Communauté de Communes, pour les secrétaires de Mairie,
- - Le 12 novembre 2009 à 20h30, avant la réunion du Conseil Communautaire, pour les élus de la Communauté de Communes.

Madame CAMUS préconise l'organisation d'une réunion avec le SATESE, les élus et le PACT concernant des travaux d'assainissement qui devront être réalisés par des propriétaires d'immeuble.

### ↳ - Accessibilité aux personnes handicapées

Madame CAMUS souligne que la commission qui travaille actuellement sur ce dossier préconise l'intervention d'un cabinet extérieur pour la réalisation de l'étude diagnostic.

## Tour de table

### Madame RIOCREUX

#### *- Pôle multi accueil*

Elle propose de mener une réflexion avec le comité consultatif « Cadre de Vie », pour l'aménagement des abords du bâtiment.

#### *- Réflexion sur la création d'un CIAS*

Elle rappelle la réunion organisée avec « Mairie Conseils » et précise qu'un compte rendu de cette réunion peut être commenté devant les Conseils Municipaux, si les communes en font la demande.

Elle commente par ailleurs une rencontre avec des élus de La Ménitree (49) qui ont engagé une démarche semblable avec « Mairie Conseils ».

### Madame FRAISSE

#### *- Boulangerie de Benais*

Toutes les finitions attendues auprès de certains artisans sont réalisées.

### Madame RIGUET

#### *- Vœux du Nouvel An*

Elle propose de fixer au plus tôt les dates pour chaque Mairie.

### Madame ROUX

#### *- Etude « Charte politique »*

Elle trouve que les réunions organisées par Ouest Cités Conseils sont assez « lourdes » ; il faudra revoir Monsieur Zimmermann au plus tôt, avant que les élus se « désintéressent » de l'action engagée.

Monsieur GAILLARD s'engage à rencontrer Monsieur Zimmermann pour « recadrer » la demande.

### Madame CAMUS

#### *- Fête de la ruralité*

Elle souligne que l'exposition organisée par la Commune de Continvovir peut être mise à disposition des communes qui le souhaitent.

**Monsieur BEAUPIED**

**– Bornes de camping cars**

Il rappelle que l'inauguration des bornes aura bien lieu à Gizeux le Samedi 24 octobre 2009.

**Madame GALBRUN**

**– Fête de la ruralité**

Elle rappelle que la remise de prix aura lieu le 24 octobre 2009 dans la salle des fêtes de Bourgueil.

**Monsieur CORNET**

**- Circuits VTT / Equestres**

Il commente l'avancement du dossier et notamment le volet financier de cette opération qui sera présenté au Conseil Général.

**- Caserne de gendarmerie de Bourgueil**

Compte tenu des malfaçons constatées et non résolues, il sera fait appel à l'assurance dommages ouvrage souscrite par la collectivité.



**Rien ne restant à l'ordre du jour, la séance est levée à 22h40.**

**Fait à Bourgueil, le 30 octobre 2009.**

*Le Président,*

**Jacques GAILLARD**